

CARTE HYDROGRAPHIQUE



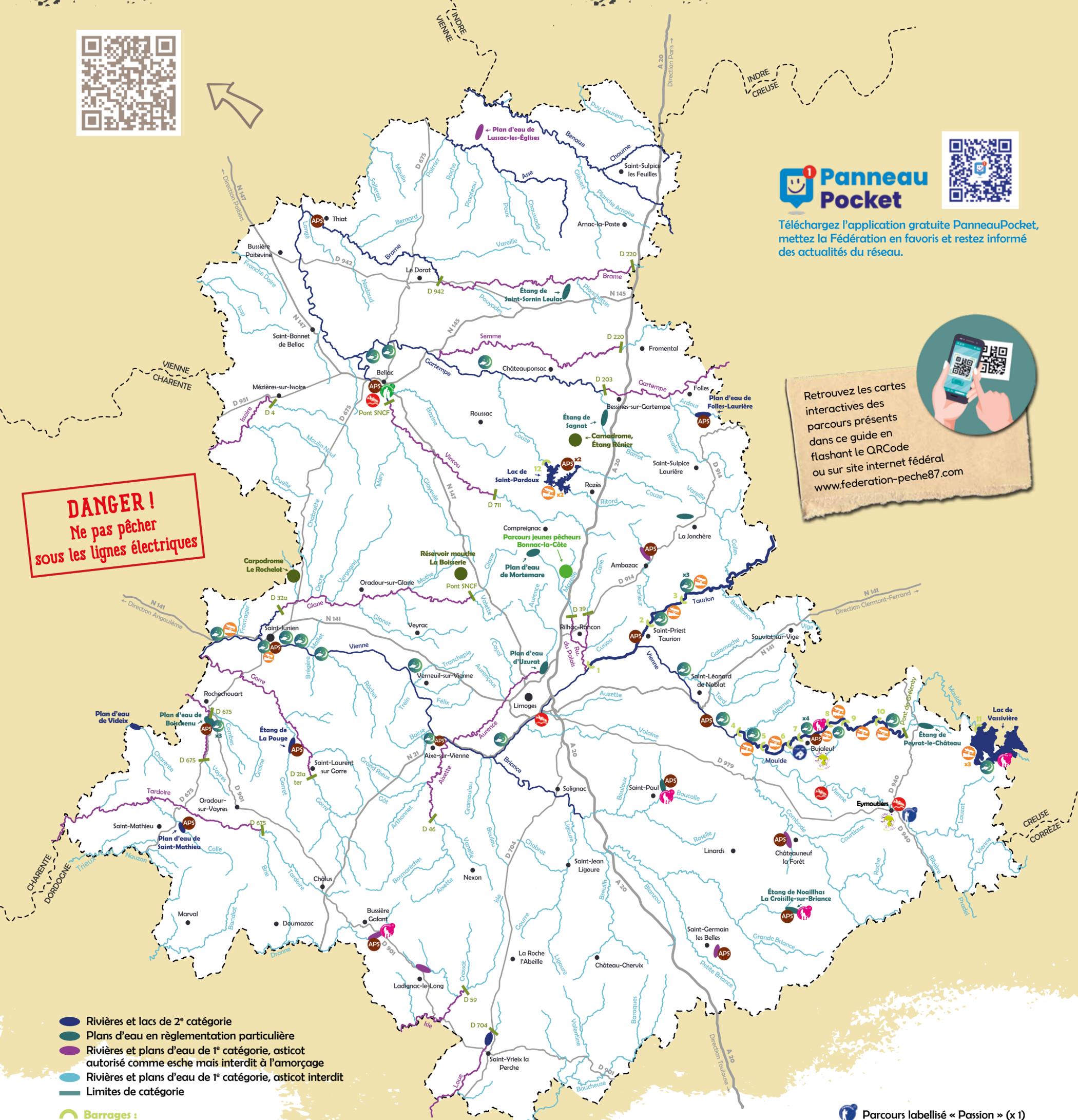
Panneau Pocket

Téléchargez l'application gratuite PanneauPocket, mettez la Fédération en favoris et restez informé des actualités du réseau.



Retrouvez les cartes interactives des parcours présents dans ce guide en flashant le QRCode ou sur site internet fédéral www.federation-peche87.com

DANGER !
Ne pas pêcher sous les lignes électriques



- Rivières et lacs de 2^e catégorie
- Plans d'eau en réglementation particulière
- Rivières et plans d'eau de 1^{er} catégorie, asticot autorisé comme esche mais interdit à l'amorçage
- Rivières et plans d'eau de 1^{er} catégorie, asticot interdit
- Limites de catégorie

Barrages :

- 1 Le Palais
- 2 Chauvan
- 3 Saint-Marc
- 4 Artige
- 5 Villejoubert
- 6 Langleret
- 7 Bujaleuf
- 8 Fleix
- 9 Martineix
- 10 Larron
- 11 Vassivière (Nergout, Auphelle et Broussas)
- 12 Saint-Pardoux (Montimbert et Santrop)

EDF
Découvrez nos installations hydroélectriques à proximité et leur influence sur la rivière

Ma Rivière
et moi !

- Stations Pêche (x 2)
- Parcours pêche carpe de nuit (x 28)
- Aires de pêche sécurisées (x 19)
- Mises à l'eau (x 15)
- Mise à l'eau float-tube et embarcation légère (x1)
- Parcours jeunes pêcheurs Bonnac-la-Côte, pêche réservée aux moins de 18 ans titulaires d'une carte de pêche

- Parcours labellisé « Passion » (x 1)
- Parcours labellisés « Famille » (x 5)
- Parcours labellisé « Découverte » (x 1)
- Parcours graciation (x 4)
- Parcours spécialisés avec options supplémentaires (x 3)
 - Réservoir mouche de la Boissérie : 50 € l'année, 20 € la journée.
 - Carnadrome, Etang Rénier : 50 € l'année, 20 € la journée.
 - Carpodrome Le Rochelot : 25 € l'année, 5 € la journée.
 - Option annuelle pour les 3 parcours spécialisés : 75 €.